

HERBICIDE pour le désherbage du maïs, maïs doux et pavot oeillette*

*Cf. tableau des usages.

LAUDIS[®] WG

Conditionnement(s)

Bidon 1.25 kg

Caisse 12 kg

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 27

Formulation : granulés dispersibles dans l'eau

Numéro AMM : 2100177

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : tembotrione
Teneur : 200g/kg, soit 20% (m/m)
Famille chimique : tricétones
Mode d'action : Absorbé rapidement à travers la surface foliaire, il agit par inhibition de la biosynthèse des caroténoïdes.

Substance active : isoxadifen-éthyl
Teneur : 100g/kg, soit 10% (m/m)
Famille chimique : chinolines
Mode d'action : Augmentation de la métabolisation de la substance herbicide active en accélérant son hydrolyse dans la culture.

Description

LAUDIS WG, herbicide à base de tembotrione, de la famille chimique des tricétones, est un herbicide sélectif des cultures de maïs, actif sur un grand nombre de dicotylédones annuelles et graminées annuelles.

LAUDIS WG est absorbé principalement par les feuilles des mauvaises herbes. Les adventices sensibles traitées blanchissent dans les 3 à 4 jours après l'application puis disparaissent progressivement.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser LAUDIS WG dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application en évitant la formation de trop forts remous. Mettre ensuite le système d'agitation en fonctionnement avec modération.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI		ATTENTION DE RISQUE		RÉFÉRENCES	
QUANTITÉ DE PRODUIT (kg/ha)	100g/ha (100g/ha)	PROTECTION DE LA SANTÉ	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE LA SANTÉ	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
PROTECTION DE LA SANTÉ	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE LA SANTÉ	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PROTECTION DE LA SANTÉ	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Traiter par temps calme et sans vent. Lors de la pulvérisation, éviter toute dérive de produit vers les cultures voisines en particulier sur betterave, pois, soja, pomme de terre, tournesol et colza. Utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérive), respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes fines

- Éliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode

d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Protégez les pollinisateurs.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
 9 - Matières et objets dangereux divers  Dangereux pour l'environnement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux, reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Danger



P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P260 - Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage pavot.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs et maïs doux

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient de la tembotrione et de l'isoxadifen-ethyl. Peut produire une réaction allergique.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination

via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 35°C

N°ONU : 3077

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Maïs doux	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.5 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 18	BBCH 18	1b
Maïs grain	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.5 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 18	BBCH 18	1b
Maïs fourrage	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.5 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 12 à BBCH 18	BBCH 18	1b
Pavot oeillette	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.375 kg/ha	1 trait./an stade BBCH 14 à BBCH 18	BBCH 18	1a

Avant toute utilisation de la préparation LAUDIS WG, il est recommandé à l'agriculteur multiplicateur de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs et maïs doux.

Champ d'activité

Très sensibles supérieur ou égal à 95%	Sensibles 85% à 94%	Moyennement sensibles 70% à 84%	Peu sensibles < 70%
Dicotylédones : Amarante réfléchie; Ambrosie à feuilles d'armoise; Armoise commune; Arroche étalée; Capselle bourse à pasteur; Chénopode blanc; Chénopode polysperme; Chénopode hybride; Datura stramoine; Galinsoga à petite fleurs; Galinsoga velue; Laiteron rude; Lamier pourpre; Linaire bâtarde; Morelle noire; Stellaire; Mouron rouge; Repousses de colza; Renouée à feuilles de patience; Renouée Persicaire; Renouée des oiseaux; Sanve; Séneçon commun; Tabouret des champs; Abutilon de Théophraste (2-4 fil)	Dicotylédones : Matricaires sp; Rumex à feuilles obtuses	Dicotylédones : Anthémis; Gaillet gratteron; Mercuriale annuelle; Renouée liseron; Pensée des champs; Abutilon de Théophraste(6-8 fil)	Dicotylédones : Aethuse; Chardon des champs; Coquelicot; Fumeterre officinale, Géranium; Liseron des haies; Véronique de Perse; Véronique à feuille de lierre
Graminées : Panic pied de coq	Graminées : Digitaire sanguine; Millet; Panic capillaire; Sorgho d'Alep	Graminées : Repousse de blé; Sétaire glauque; Sétaire verte; Sétaire verticillée	Graminées : Ray grass; Chiendent pied de poule; Pâturin annuel; Vulpin

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Maïs et Maïs doux

Laudis WG s'utilise à 0,5 kg/ha en une seule application.

Pavot - oeillette

Laudis WG s'utilise à 0,375 kg/ha en une seule application.



Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Afin d'optimiser l'efficacité de LAUDIS WG, il est indispensable de l'utiliser en mélange avec une huile végétale estérifiée de type ACTIROB B, à la dose de 1 l/ha. LAUDIS WG s'utilise sur pavot-oielette, maïs grain, maïs fourrage, maïs doux et est autorisé en production de semences de maïs*.

Maïs:

LAUDIS WG s'emploie du stade 2 feuilles au stade 8 feuilles du maïs en bon état végétatif. Ne pas traiter des maïs mal implantés, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse ou susceptibles de subir de grands écarts thermiques. La meilleure efficacité est obtenue en traitant les adventices le plus précocement possible (pour les adventices très sensibles à sensibles entre la levée et le stade 4 feuilles pour les dicotylédones et la levée et le stade 3 feuilles pour les graminées, et pour les adventices moyennement sensibles entre la levée et le stade 2 feuilles). Dans tous les cas traiter sur des adventices poussantes afin d'assurer la meilleure diffusion possible de la substance active.

*La sensibilité des lignées de semences aux herbicides est très variable. Avant toute utilisation de LAUDIS WG en production de semences, consulter votre semencier pour vous assurer de la possibilité d'usage

Pavot-oielette:

LAUDIS WG s'emploie du stade 4 feuilles au stade 8 feuilles sur une culture en bon état végétatif. Ne pas traiter sur culture mal implantée, en mauvais état sanitaire, souffrant du froid, d'excès d'eau, de sécheresse ou susceptible de subir de grands écarts thermiques.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

LAUDIS WG peut s'intégrer dans différentes stratégies de désherbage :

- 1- Traitement de rattrapage, entre 4 et 6-8 feuilles du maïs, en complément d'un autre herbicide racinaire appliqué en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce du maïs.
- 2- Traitement de post-levée précoce, en association avec un herbicide résiduaire autorisé par la législation en vigueur
- 3- Traitement de post-levée stricte, entre les stades 2 et 8 feuilles du maïs. La date d'application, la dose et les mélanges éventuels avec d'autres herbicides de post-levée seront raisonnés en fonction de la nature, de la densité, du stade de développement des adventices le jour du traitement et de la législation en vigueur. (consulter votre revendeur ou notre numéro vert 0800 25 35 45)

Classification HRAC

27 - Absorbé rapidement à travers la surface foliaire, il agit par inhibition de la biosynthèse des caroténoides.

Application (matériel, pression)

LAUDIS WG s'utilise aux volumes / ha de bouillies habituellement employés en désherbage (100 à 400 l/ha).

Conditions du milieu

- Appliquer sur cultures poussantes en bon état végétatif. - Eviter de traiter des cultures souffrant de froid, d'excès d'eau ou de sécheresse. - Température optimale lors du traitement : 15 à 25°C. - Délai sans pluie ou sans irrigation après l'application de LAUDIS WG: 2 heures. - Traiter lorsque l'humidité relative est supérieure à 60%.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Ne pas implanter de culture sur laquelle la tembotrione n'est pas autorisée moins de 90 jours après l'utilisation de LAUDIS WG.

Après un maïs désherbé avec le produit selon recommandations d'utilisation, il est possible d'implanter, dans le cadre de la rotation, les cultures suivantes (semis d'automne/hiver ou au printemps de l'année suivante): blé tendre et dur d'hiver et de printemps, orge d'hiver et de printemps, triticales, pois, colza d'hiver et de printemps, haricot, lin, maïs, tournesol, soja, pomme de terre, betterave, sorgho). La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

Ne pas implanter de culture sur laquelle la tembotrione n'est pas autorisée moins de 90 jours après l'utilisation de LAUDIS WG.

En cas d'accident sur un maïs traité avec le produit selon les recommandations d'utilisation, il est possible d'implanter :

- Maïs sans labour, à condition de respecter un délai d'une semaine entre la date d'application du produit et la date de semis.

- 90 jours après l'application de LAUDIS WG, luzerne (semis de fin d'été), colza d'hiver, ray-grass . La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		EPI partiel			EPI partiel	
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

⁽¹⁾ Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Laudis® WG ▣ 200 g/kg tembotrione 100 g/kg isoxadifen-éthyl ▣ AMM n°2100177 ▣ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▣ ® Marque déposée Bayer

Toxicité pour la reproduction, catégorie 2 ▣ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2 ▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Persistant, mobile et toxique



▣ ▣ ▣ Danger ▣ ▣ H361d - Susceptible de nuire au fœtus. ▣ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Yeux, reins, foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▣ EUH450 - Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau ▣ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)